

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères
du Département politique, P. Bonna,
au Ministre de Suisse à Berlin, H. Frölicher*

Copie

L VH

Bern, 15. September 1944

Mit einem Schreiben vom 21. Juli¹ d.J. hat das Politische Department Ihnen seine Auffassung betreffend den Schutz unserer Landsleute in Ostpreussen im Falle einer russischen Besetzung bekanntgegeben. Sie wurden darüber unterrichtet, dass wir den Schweizerischen Gesandten in London, der beauftragt worden war, mit dem russischen Botschafter Fühlung zu nehmen, besonders auf die Besorgnisse hingewiesen haben, die wir um unsere Mitbürger in den fraglichen Gebieten hegen.

Wir beehren uns, Ihnen mitzuteilen, dass wir diesen Gegenstand seither mit aller Aufmerksamkeit weiterverfolgt haben. Die Fühlungnahme mit den Sowjetstellen konnte aber noch nicht so weit gefördert werden, dass sich daraus ein greifbares Resultat für die vorwürfige Frage ergäbe. Der Chef des Politischen Departements hat sich deshalb, da die Entwicklung der Lage ein längeres Zuwarten nicht zu gestatten schien, im Laufe der vergangenen Monate entschlossen, die britische Regierung um ihre Vermittlung bei der russischen Regierung zu bitten. Herr Bundesrat Pilet-Golaz übergab dem englischen Gesandten eine Aufzeichnung. Gleichzeitig wurde unser Gesandter in London beim Foreign

1. *Non reproduite.*

Le 21 juillet 1944, M. Pilet-Golaz adresse au nouveau Ministre de Suisse à Londres, P. Ruegger, la lettre suivante (rédigée par P. Bonna):

Lorsqu'au début de juillet, nous vous avons donné nos instructions tendant à la reprise de relations diplomatiques entre la Suisse et l'URSS, nous envisagions (page 3) l'éventualité que des pays tels que la Finlande et la Roumanie seraient occupés par les Soviets. Depuis lors, les événements militaires ont suivi un cours fort rapide et l'entrée des armées russes en Prusse orientale semble pouvoir être envisagée pour un avenir rapproché.

Les Suisses en Prusse orientale forment dans cette province la colonie étrangère de beaucoup la plus importante. En comptant les femmes et les enfants, elle dépasse 3000 personnes, placées sous l'autorité de notre Consulat à Elbing, que M. le Consul Stucki dirige depuis 25 ans. Un rapatriement massif est exclu, la plupart de nos compatriotes devant rester sur place. Nous avons demandé à notre Consul de demeurer à son poste avec ses collaborateurs et de distribuer

des lettres de protection pour chercher à distinguer autant que possible nos compatriotes du reste de la population.

Nous souhaiterions beaucoup qu'il devienne promptement possible d'attirer l'attention du Gouvernement russe sur cette situation et de chercher à obtenir que nos compatriotes soient traités avec quelques ménagements et que les prérogatives de notre Consul soient respectées.

Une telle démarche ne pourra naturellement être tentée que lorsque vous aurez pu avoir avec succès les conversations préliminaires envisagées par nos instructions du 5 juillet. C'est pour nous une raison de souhaiter que les contacts prévus soient pris dès que faire se pourra. Nous tenions à vous en informer sans retard, car c'est avec soulagement que nous recevions de vous un télégramme nous avisant que vous vous sentez en mesure d'agir avec quelque efficacité en faveur des Suisses de Prusse orientale (E 2001 (D) 3/393).

P. Ruegger adresse un télégramme daté du 29 août 1944 (reçu le lendemain par le DPF et mis en circulation par M. Pilet-Golaz):

Numéro 705. Concerne Prusse orientale et autres territoires pouvant être occupés par Russes. Sous-Secrétaire Etat adjoint Foreign Office espère suite favorable à demande transmise par Norton et recommandée vivement par représentants britanniques. Après avoir échangé lettres courtoises caractère personnel avec Ambassadeur Gusev suite présentation mes lettres créance, j'attends encore fixation entretien auquel l'ambassadeur serait personnellement favorable. Selon Foreign Office autorisation ces entretiens doit sans doute être donnée à Gusev par Moscou. J'essaie de diminuer délais sans donner impression que sommes trop pressés. Moscou en ce moment réticent interventions alliées notamment question polono-russe et autres ce qui souligne urgence pourparlers directs. Ministre Etat Foreign Office LAW indiqua cependant intérêt général qui s'attache à reprise ultérieure relations avec Russie dans cadre efforts faits pour aider rapprochement Russie au monde occidental (E 2001 (D) 3/393).

Par ailleurs, le Chef-adjoint de la Division des Intérêts étrangers du DPF, J. de Saussure, adresse le 3 août 1944 la notice suivante à M. Pilet-Golaz:

Nous avons reçu de la Division Spéciale de notre Légation à Berlin un télégramme dont voici une traduction:

«D'entente avec M. le Ministre Frölicher, je vous prie d'examiner s'il ne conviendrait pas d'inviter de façon appropriée les Alliés à attirer l'attention du Gouvernement russe sur le prix qu'ils attachent à ce que la Légation de Suisse à Berlin et les Consuls qui en dépendent puissent exercer leur activité de Puissance Protectrice sans aucune entrave jusqu'au moment de la remise des intérêts à des délégués des Gouvernements alliés. Il serait particulièrement désirable que le Consulat de Suisse à Elbing, en Prusse orientale, puisse s'acquitter de sa tâche sans qu'il y soit mis aucun obstacle. M. le Ministre Frölicher a déjà recommandé des contacts de ce genre avec les Alliés pour la défense des intérêts suisses dans les territoires occupés par les Russes. Une démarche parallèle pour le maintien de la sauvegarde des intérêts étrangers paraît indiquée.» Je vous serais obligé de me faire savoir si vous estimez aussi qu'une telle démarche serait utile, et dans l'affirmative, si vous pensez la faire vous-même auprès des Ministres de Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique ou si vous préférez qu'elle soit faite par notre Division (E 2001 (D) 3/98).

Dans sa réponse du 4 août 1944, M. Pilet-Golaz écrit notamment: Notre Légation à Berlin est parfaitement renseignée sur les mesures que nous envisageons depuis longtemps déjà pour le cas où certains pays ou régions où nous avons des intérêts propres et des intérêts étrangers seraient occupés par les troupes russes.

Récemment encore, lors de son séjour à Berne, M. le Conseiller de Légation Zehnder fut exactement informé de nos intentions et de l'état de préparation. Dans ces conditions, la question étant d'ailleurs d'ordre politique et absolument indépendante des intérêts étrangers, qui ne peuvent pas être dissociés des représentations suisses, il n'y a pas lieu que vous fassiez, vous, une démarche quelconque auprès des Légations de Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

Vous recevrez en temps utile les instructions dont vous aurez besoin. Vous pouvez d'ailleurs vous adresser à ma Division des Affaires étrangères, qui vous mettra au courant de la situation actuelle (E 2001 (D) 3/98).

16 SEPTEMBRE 1944

619

Office vorstellig. Das Ansuchen wurde britischerseits günstig aufgenommen, und wir hoffen, dass ihm die gewünschte Folge beschieden sein wird, damit unsere Landsleute in Ostpreussen und ihr Eigentum – besonders das durch Schutzbriefe gekennzeichnete – respektiert werden, unsere in Betracht kommenden Vertreter ihre Tätigkeit aufrecht erhalten können und ihre und ihrer Mitarbeiter Vorrechte anerkannt werden.

Im übrigen bleiben die Bundesbehörden weiterhin darum bemüht, das Terrain für eine Normalisierung der schweizerischen Beziehungen zu ebnen, was es den russischen Behörden erleichtern dürfte, die Aufrechterhaltung unserer Vertretungen in russischbesetzten Gebieten zu gestatten und zur Schaffung von de facto-Beziehungen Hand zu bieten.